



Entraînements aux épreuves d'ASSR (Attestations Scolaires de Sécurité Routière)

publié le 09/05/2016



Dans le cadre de la prévention à la sécurité routière, chaque élève passera des épreuves de certifications permettant la délivrance d'Attestations de Sécurité Routière (ASSR) au cours de sa scolarité.

Celles-ci se passent en deux temps. Le premier niveau (ASSR1) en classe de 5ème puis le second (ASSR2) en 3ème.

Afin de pouvoir s'exercer à ce type d'épreuves et de comprendre les enjeux d'un comportement responsable sur la route, vous trouverez ci-dessous une sélection de sites internet :

Cliquez sur le logo ci-dessous :



[Prep'@ssr](#), site de préparation en ligne de l'Académie de Rouen.

Il existe également des applications pour smartphones. Vous trouverez l'ensemble des renseignements [ici](#).

Bonnes séances d'entraînement !